

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le vingt-deux du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, PORNIN Frédérique, FRANCHET Eveline, CHENNEVEAU Christelle. BARBEREAU Gérard, FRANCHET Jean-Louis, DOMINGUEZ Pascal, CROISET Jean-Michel, FOUCHER Evelyne, MANUEL Jacqueline, VANNEAU André, FUSIL Daniel

Absent : M.TOUCHAIN Yves, pouvoir à M. VANNEAU André

Mme MANUEL a été élue secrétaire de séance.

1°) Choix des entreprises attributaires pour le troisième appel d'offres pour la restructuration et l'agrandissement du groupe scolaire (phases 2 et 3-lots 1 et 3)

Madame FOUCHER, représentant une entreprise ayant soumissionné pour ce marché, quitte la salle avant toute discussion sur le sujet.

Monsieur le maire, dans le souci de préserver la liberté des débats et du vote des membres présents, demande ensuite à Mme FOURNIER, représentant également cette même entreprise et présente dans la salle, de s'absenter pour ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le maire informe le reste du conseil que suite à la consultation organisée pour remplacer l'entreprise défaillante titulaire des lots 1 et 3, la Commission d'Appel d'Offres a examiné le 15 décembre à 14H les offres fournies par diverses entreprises et a décidé de proposer les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT
1-installation et propreté de chantier	Foucher-Fournier	26 658.00€
3-démolition-maçonnerie-BA	Foucher-Fournier	261 187.91€
TOTAL		287 845.91€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de la commission d'appel d'offres et décide de retenir l'entreprise Foucher-Fournier pour les montants ci-dessus. Il décide également de donner tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces nécessaires.

2°) A.C.T.E.S.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le dispositif ACTES, pour la dématérialisation et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Ce procédé présente de nombreux avantages : économies de papier, de timbres...mais surtout un gain de temps considérable.

Pour accéder à ce service, il faut signer une convention avec la préfecture et un tiers de télétransmission. Trois prestataires ont ainsi été consultés, mais nous n'avons reçu encore aucune proposition

Coût estimé : environ 300€HT par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat, et de lui donner tous pouvoirs pour mener à bien cette affaire.

3°) Tarifs cantine et garderie :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour et 1 voix contre, de maintenir le prix du repas de cantine comme suit à compter du 1^{er} janvier 2012 : repas enfants : 3.15€ et repas adultes : 4.50€

Il décide également de ne pas augmenter les tarifs de garderie, qui seront maintenus à 1.60€

Par contre, une réflexion sera engagée dans l'année afin d'instaurer deux tarifs de cantine, selon que les enfants fréquentent la cantine à tenir ou ponctuellement.

4°) Questions diverses

Terrains à vendre : deux terrains constructibles sont prêts à vendre 8 bis et 8 ter Rue de la Gare pour une surface de 809m² et 806m². Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en vente ces terrains,
- de fixer leur prix à 35€/m²,
- de donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour signer toutes pièces nécessaires, notamment les actes de vente chez le notaire.

Décision modificative budget général :

Pour permettre le paiement des travaux du groupe scolaire, le conseil décide les modifications budgétaires suivantes :

2313-constructions	+100.000€
1641-Emprunts	+100.000€

MARPA : Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de monsieur GENOUD, directeur de la MARPA, qui, maintenant que les employés communaux ont entretenu les locaux et extérieurs et fourni du bois de chauffage tout au long de l'année, ne veut plus payer la redevance prévue par la convention du 20 octobre 2010 en échange de ce travail, soit 10 000€

Par ailleurs, Monsieur le maire demande au conseil si, dans l'hypothèse où la MARPA ou la communauté de communes de la Sologne des Etangs maintenaient leur proposition d'acheter les terrains, le conseil accepterait de la vendre pour la somme de 30 000€

Le conseil municipal émet le souhait, avant de prendre une décision, d'inviter M. GENOUD à une prochaine commission générale, afin d'expliquer ses arguments.

Emprunt budget général : monsieur le maire informe le conseil que pour financer les travaux du groupe scolaire, il faut emprunter 900.000 euros sur 2 ans.

Cinq établissements ont été consultés, 2 ont annoncé qu'ils ne pouvaient pas répondre à nos critères, 1 n'a pas répondu du tout et deux établissements répondent pour une partie de la somme.

La caisse d'épargne propose 400.000 euros sur 25 ans au taux fixe de 5.09% avec possibilité de remboursement anticipé, ce qui satisfait nos besoins. Le conseil municipal décide d'accepter cette proposition et de couvrir le reste des besoins en financement au cours de l'exercice 2012.

ONF : monsieur le maire informe le conseil que l'ONF propose de faire certifier la forêt communale PEFC pour un coût de 66.00€ pour 5 ans. Le conseil municipal décide d'accepter cette proposition.

Une vie meilleure : Monsieur le maire informe le conseil que le film, tourné en partie à Dhuizon en septembre 2010 et janvier 2011, sort dans les salles le 4 janvier prochain. Une

séance spéciale aura lieu au cinéma des Lobis le 5 janvier à 20H30 en compagnie de Cédric Kahn, réalisateur.

Quad sur les chemins communaux : Monsieur le maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une plainte suite à la fréquentation d'un chemin par des quads. Le conseil décide que la commission des chemins ira sur place.

Par ailleurs, aucun de nos chemins n'étant signalé, il est décidé de les doter de panneaux portant leur numéro afin de bien les signaler, et les distinguer ainsi des chemins privés.

Courrier de M.LORGEUX : Monsieur le maire donne lecture au conseil du courrier de M. LORGEUX proposant aux communes une aide financière pour ses projets. Le conseil décide de solliciter une aide de sa part pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire.

Courrier de M. TESNIER : Monsieur le maire rappelle au conseil que tous ses membres ont reçu copie du courrier adressé par M. TESNIER. Le conseil municipal évoque également d'autres cas sur la commune les éléments naturels tels que la pluie et le vent de la dernière tempête ont causé quelques menus dégâts. M. TESNIER ayant également évoqué des pannes EDF, le conseil est informé qu'un transformateur supplémentaire va être implanté sous peu sur la route de Villeny et les lignes enterrées par ERDF.

Ordinateur de la bibliothèque : l'ordinateur, offert à la bibliothèque par le Conseil Général, est assuré.

Livraison de la première phase de l'école : Les locaux seront prêts le 8 ou le 15 janvier maximum, mais la date exacte n'est pas fixée car quelques travaux, tels que l'enrobé de la cour ou les sols des bureaux, ne sont pas réalisés.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 20H30.